

## Lettre de mission

### de l'enseignant RUPN de l'Edu@b

Rectorat

DANE

Délégation Académique  
pour le Numérique Educatif

Affaire suivie par :

Christophe Piombo

Référence :

CP/DV/2019

Téléphone

05 36 25 72 67

Courriel

[dan@ac-toulouse.fr](mailto:dan@ac-toulouse.fr)

Adresse postale :

CS 87 703

31077 Toulouse

Cedex 4

Adresse physique :

68, boulevard de

Strasbourg

31069 Toulouse

Le référent pour les ressources et usages pédagogiques du numérique (RUPN), membre de l'équipe pédagogique d'un établissement Edu@b, est un enseignant du second degré possédant une expertise du numérique au service des élèves.

Ses missions sont de deux ordres :

1. en tant que RUPN établissement, son action est coordonnée par son chef d'établissement et rétribuée en IMP. (décret n°2015-475 du 27 avril 2015)
2. sous l'autorité du délégué académique au numérique (DAN), il exerce des missions d'animations ainsi qu'un accompagnement au niveau du REL (Réseau Edu@b Lycée) et intervient dans l'ensemble des lycées qui en dépendent, dans le cadre d'une décharge.

**L'ensemble des missions sera revu au regard des besoins chaque année.**

Ce document décrit l'ensemble des missions confiées à **<civilité> <prénom>**

**<nom>** dans le cadre de l'emploi de RUPN Edu@b pour l'établissement **<nom>**

pour l'année scolaire **<année>**.

#### 1) Les missions du RUPN

Les missions du RUPN Edu@b pour les usages du numérique visent la généralisation de pratiques d'enseignement utilisant des ressources et des services numériques pour les lycées. Elles s'articulent autour de trois axes principaux dans les établissements :

- **l'accompagnement des enseignants et des personnels de direction du lycée à savoir :**
  - déployer et suivre les ressources et les services numériques en assurant une veille,
  - accompagner les enseignants à l'intégration des outils numériques aux pratiques pédagogiques,
  - participer à la mise en œuvre de projets nationaux, académiques ou départementaux dans le domaine du numérique,
  - accompagner des projets d'expérimentation ou de déploiement d'équipements, de ressources et de services numériques,
  - assister les personnels de direction par des apports pratiques et techniques sur des outils et services numériques utilisés pour la gestion pédagogique et administrative (ENT),
  - recenser et diffuser des pratiques et des démarches pédagogiques efficaces avec le numérique.
- **la contribution à la formation des enseignants :**
  - mettre les outils numériques et les parcours à distance au service de la généralisation de pratiques pédagogiques avec le numérique,
  - mettre en place des moments de formation avec les outils numériques utilisés dans l'établissement (magret, ENT, suite logiciel.....)

- **l'aide et le conseil à l'équipe de direction pour la mise en œuvre de la politique éducative sur :**

- la place du numérique dans le projet d'établissement,
- l'organisation du plan de formation au numérique de l'établissement et de l'accompagnement des équipes éducatives,
- le choix des indicateurs de suivi du projet numérique de l'établissement
- les aspects juridiques, déontologiques et RGPD
- le dialogue qu'elle entretient avec les collectivités autour des choix techniques, des renouvellements d'équipements, des investissements dans de nouveaux moyens numériques,
- l'organisation d'une interface entre l'ensemble des utilisateurs et les personnes chargées par les collectivités de l'assistance et de la maintenance des équipements (faciliter l'accès aux équipements, relayer les dysfonctionnements relevés ...),
- le maintien en conditions opérationnelles des services et ressources numériques dans l'établissement (socle de logiciels pédagogiques)
- l'administration des services en ligne (dont l'ENT) par délégation du chef d'établissement. Au quotidien et tout au long de l'année, assurer la mise à jour des données et le fonctionnement des services numériques (change année, montée de version). Cette délégation doit être organisée dans le respect des règles de sécurité propres aux données hébergées et des responsabilités des chefs d'établissement en matière de protection de ces données.

2) **Les missions de référent Edul@b dans le réseaux REL**

Le RUPN Edul@b, relais de la délégation académique au numérique éducatif (DANE) dans son réseau de formation, porte la stratégie académique et nationale par :

- l'animation d'ateliers dans l'Edul@b (tiers-lieu) pour le partage de pratiques pédagogiques autour du numérique dans son établissement. Il peut animer jusqu'à sept ateliers à compter du mois de Novembre de l'année scolaire en cours, sur son temps de décharge. Les ateliers proposés doivent être en phase avec les priorités nationales (maîtrise des fondamentaux, l'envie d'apprendre et d'enseigner, l'adaptation au profil de l'élève, les compétences du 21<sup>e</sup> siècle, l'EMI, l'apprentissage en programmant).
- L'accompagnement des RUPN des lycées du réseau REL (change année...)

Par ses compétences et ses missions, il contribue à renforcer, dans le réseau des lycées, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique au service des apprentissages.

**Évaluation :**

- Un bilan des actions effectuées dans le cadre de ces missions sera adressé au chef d'établissement et au délégué académique au numérique (DAN) le 15 juin **<année>**. Il fera apparaître des perspectives et des propositions pour la prochaine rentrée.
- Après évaluation, ces missions pourront être reconduites ou amendées, après concertation avec le chef d'établissement et le DAN.

L'enseignant bénéficiera des IMP numérique établissement et d'une décharge de **XX%** (**X,XX** ETP) mises en place par la Dane.